

IMMIGRATION FRANCOPHONE À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : ÉTAT DES LIEUX, PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET MESURES PROVINCIALES

Préparé pour le
Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador
2023



***Sociopol** est une firme de consultation spécialisée dans la recherche sociale appliquée, le conseil et la formation. Ses artisans reconnaissent l'importance de comprendre l'environnement des organisations et des communautés qu'ils servent afin que les gestes posés profitent au plus grand nombre et contribuent à des changements planifiés collectivement. La firme accompagne les organisations et les collectivités pour que leurs décisions et leurs actions soient soutenues par des savoirs coconstruits et profitent aux publics ciblés.*



Analyse et rédaction

Guillaume Deschênes-Thériault

Mariève Forest

Promotion du projet

Ce rapport a été préparé pour le Réseau
immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador.

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Mise en contexte.....	4
2.1.	Le déclin démographique de la population francophone	4
2.2.	L'immigration, principal moteur de la croissance démographique	5
2.3.	Le rôle accru des provinces en immigration	6
2.4.	Les provinces et l'immigration francophone	7
3.	Vers une cible de désignation provinciale.....	9
3.1.	Des cibles provinciales	9
3.2.	Les objectifs associés à une cible de désignations	10
4.	L'atteinte d'objectifs ambitieux en immigration francophone	11
4.1.	Des mesures pour favoriser la désignation de candidats francophones	11
4.2.	Des stratégies de promotion et de recrutement adaptées aux francophones	12
4.3.	Un plan d'action en immigration francophone	13
4.4.	L'appui à l'établissement et à la transition vers la résidence permanente des travailleurs temporaires	14
4.5.	La mise en œuvre de l'Accord Canada-T.-N.-L. sur l'immigration.....	15
5.	Bibliographie	17

1. Introduction

Les données présentées dans ce rapport synthèse ont pour objectifs de permettre au Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) et ses partenaires d'approfondir leur compréhension :

- ✱ De l'évolution de la population francophone de la province selon différents scénarios de projection démographique;
- ✱ Des cibles de recrutement en immigration francophone les plus à même de contribuer à la vitalité démographique des communautés francophones et à l'égalité réelle des langues officielles;
- ✱ Des mesures que le gouvernement provincial et la communauté francophone peuvent mettre en place pour contribuer à la vitalité démographique des communautés francophones et à l'égalité réelle des langues officielles.

Le contenu du rapport est basé sur des études réalisées par le cabinet Sociopol, notamment pour le compte de la Société nationale de l'Acadie (2023a) et de la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada (2022 et 2023b).

2. Mise en contexte

2.1. Le déclin démographique de la population francophone

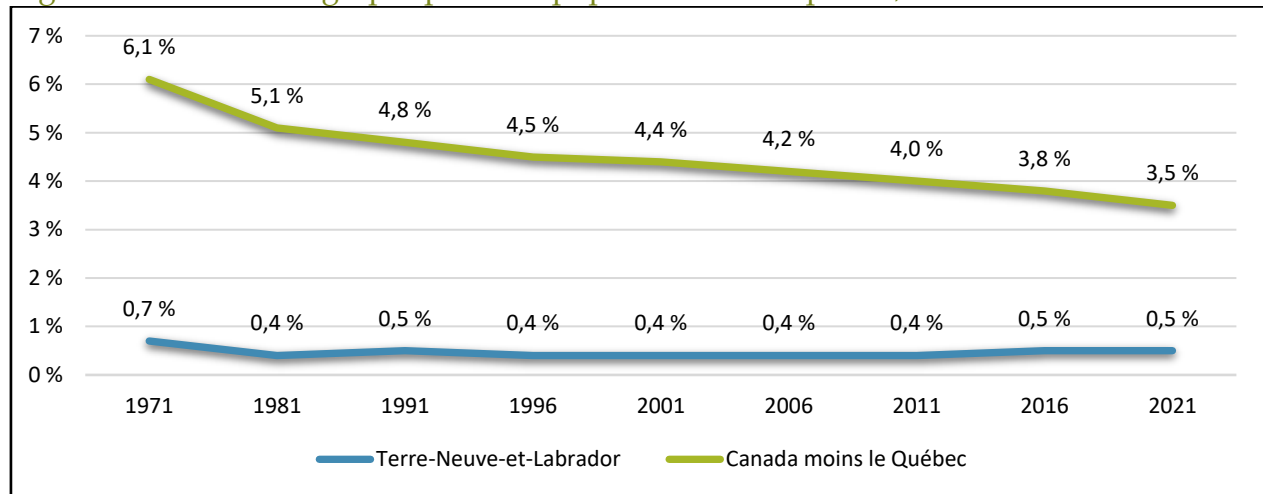
Au cours des cinquante dernières années, la **population totale de T.-N.-L.** a diminué. En 2021, la province comptait environ 12 000 personnes de moins qu'en 1971, un déclin de l'ordre de - 2,3 %. Il s'agit de la seule province au Canada dont la population totale affiche un taux de croissance négatif. Durant la même période, la population francophone a connu un déclin encore plus important, de l'ordre de -38,2 %. La population francophone provinciale est passée d'environ 3 700 personnes en 1971 à 2 300 en 2021 et son poids démographique est passé de 0,7 % à 0,5 %.

Toutefois, en isolant les deux dernières décennies, on note une croissance de la **population francophone à T.-N.-L.** Entre 2001 et 2021, la population francophone affiche un taux de croissance positif, contrairement à la population provinciale totale, et son poids démographique est passé de 0,4 % à 0,5 %. Il reste que T.-N.-L. est la province canadienne où les francophones représentent la plus faible proportion de la population provinciale.

Concernant la **population francophone au Canada hors Québec**, un déclin du poids démographique est aussi observé depuis cinquante ans, passant de 6,1 % en 1971 à 3,5 % en 2021. Ce déclin fait craindre pour la vitalité des communautés francophones à court et à long terme. Dans ce contexte, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada et ses membres, incluant la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, demandent au gouvernement fédéral des mesures permettant une croissance et un rattrapage

du poids démographique des francophones. En adoptant le projet de loi C-13 de modernisation de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs donné l'obligation d'assurer l'accroissement du poids démographique des minorités francophones et le rétablissement de celui-ci au niveau auquel il était lors du recensement de la population de 1971 (2023).

Figure 1 - Poids démographique de la population francophone, 1971 à 2021



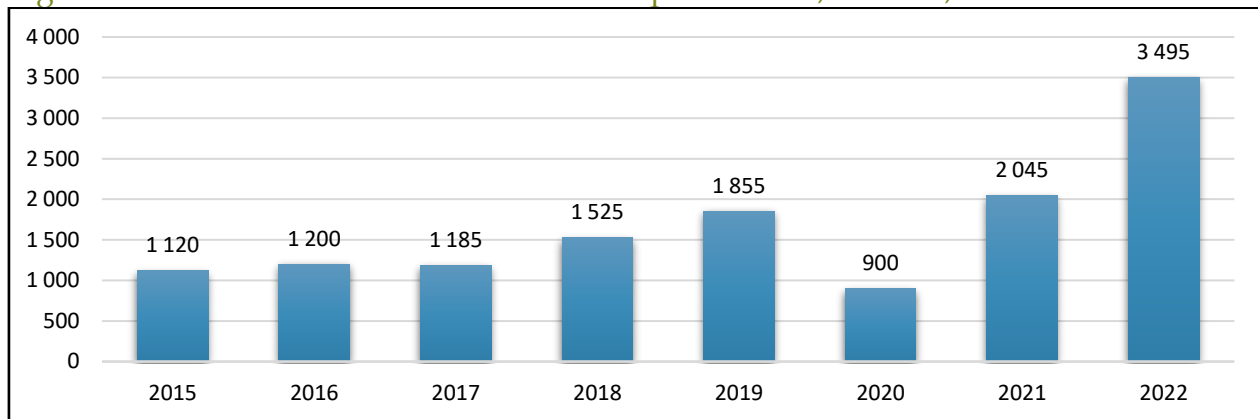
Source : Statistique Canada (2016 et 2022).

2.2. L'immigration, principal moteur de la croissance démographique

Pourquoi cet intérêt pour l'immigration dans le contexte du déclin démographique de la population francophone au Canada? Au pays, le principal moteur de la croissance démographique de la population est l'immigration, ce facteur dépassant largement l'effet de l'accroissement naturel. En 2022, la migration internationale a été à l'origine de 96 % de la croissance de la population canadienne (Statistique Canada, 2022). Il s'agit d'une tendance qui va s'inscrire dans la durée. De fait, jamais le Canada n'a admis un aussi grand nombre de personnes immigrantes qu'en ce moment. Le Plan des niveaux d'immigration 2023-2025 du gouvernement du Canada propose les cibles d'admission les plus élevées de l'histoire du pays. Cette tendance à la hausse de l'immigration est aussi observée à T.-N.-L., où le nombre total de résidents permanents admis annuellement a plus que triplé entre 2015 et 2022 (figure 2).

Or, l'effet de l'immigration sur la démographie de la francophonie est plus limité à l'extérieur du Québec, notamment en raison des proportions annuelles d'immigration francophone historiquement bien inférieures au poids de la population francophone. Ainsi, une stratégie de croissance démographique des communautés francophones ne peut faire l'impasse d'importants efforts pour accroître substantiellement le nombre de personnes immigrantes francophones admises au pays et de mesures pour favoriser leur rétention.

Figure 2 - Admissions annuelles de résidents permanents, T.-N.-L., 2015 à 2022



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (2023)

2.3. Le rôle accru des provinces en immigration

Pourquoi s'intéresser aux rôles des provinces en immigration? En vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, l'immigration est une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, avec une prépondérance accordée au fédéral. Jusqu'aux années 1990, les interventions des provinces et des territoires dans le domaine de l'immigration sont restées très limitées. Toutefois, les provinces et les territoires ont joué un rôle beaucoup plus actif en immigration dans les dernières décennies, par exemple, en mettant en place : des stratégies officielles en immigration, des services d'établissement, des activités de promotion à l'international et des modalités de sélection des personnes immigrantes.

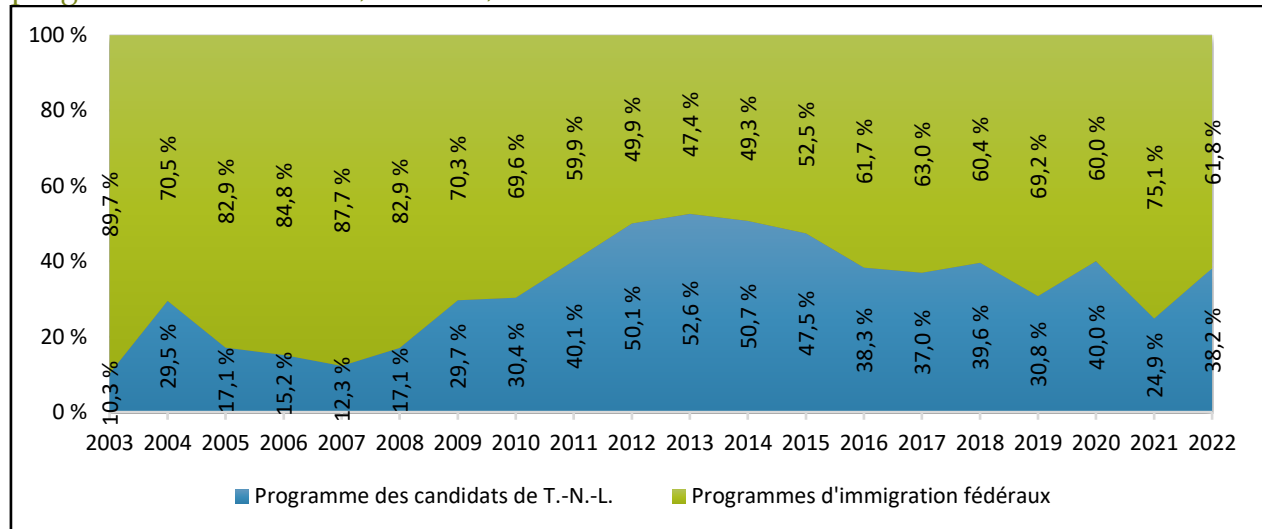
Un outil très important pour les provinces est le Programme des candidats des provinces. À travers ce programme, elles peuvent désigner directement des personnes candidates à l'immigration dans la catégorie économique. Ce programme permet aux gouvernements provinciaux de mettre en place leurs propres critères de désignation pour sélectionner des personnes immigrantes en fonction des besoins du marché du travail local. De 2018 à 2022, plus d'un cinquième (21,5 %) de toutes les personnes immigrantes admises au Canada hors Québec a été sélectionné par une province ou un territoire.

À T.-N.-L., la proportion de personnes immigrantes sélectionnées par la province est un peu plus élevée que la moyenne nationale. Au cours des cinq dernières années, approximativement le tiers (34 %) de toutes les personnes immigrantes admises dans la province l'ont été à travers le Programme des candidats de Terre-Neuve-Labrador. Toutes proportions gardées, cela veut dire que le gouvernement de T.-N.-L. a eu un plus grand impact sur la composition de sa population immigrante que d'autres provinces comme l'Ontario ou l'Alberta.

Ainsi, entre 2018 et 2022, le gouvernement fédéral était responsable de la sélection d'approximativement les deux tiers des personnes immigrantes admises à T.-N.-L. et le gouvernement provincial du tiers. Dans ce contexte, même si des mesures visant les programmes d'immigration fédéraux contribuaient à augmenter de manière substantielle

l'immigration francophone au Canada, les impacts seraient relativement limités à Terre-Neuve-Labrador, à moins que des mesures équivalentes ne soient prévues par le gouvernement provincial dans le cadre de son Programme des candidats.

Figure 3 - Proportion de résidents permanents admis (sans égard à leur langue), selon le programme d'admission, T.-N.-L., 2003 à 2022¹



Source : IRCC (2023).

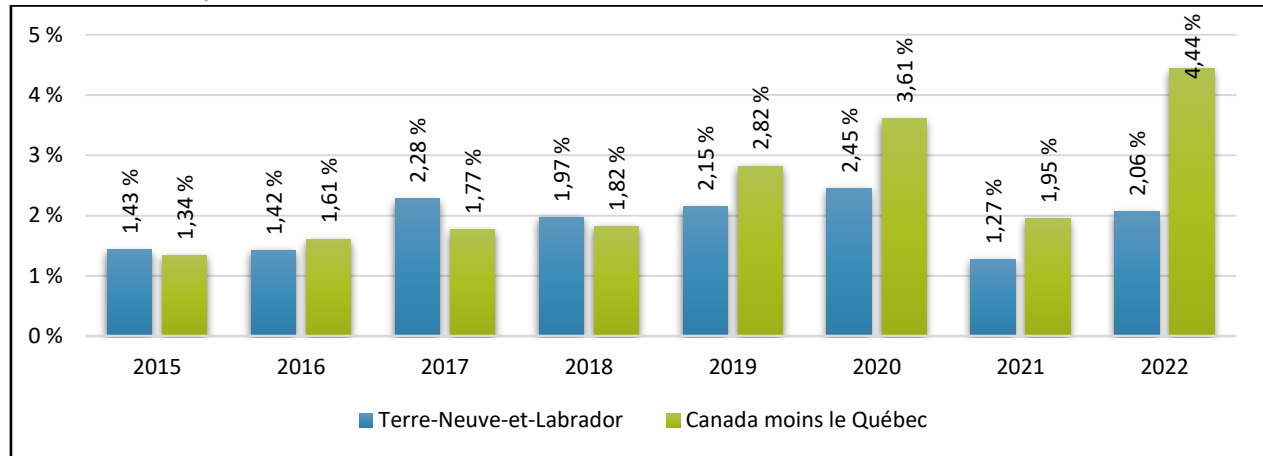
2.4. Les provinces et l'immigration francophone

Les premières interventions du gouvernement fédéral en matière d'immigration francophone remontent au début des années 2000. La plupart des provinces se mobilisent plus tardivement dans ce secteur. Dans le cadre du Conseil de la fédération, les premiers ministres des provinces et des territoires ont adopté une cible de 5 % d'immigration francophone à l'extérieur du Québec en 2016. À la suite de l'adoption de cette cible, le Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec a été lancé en 2018. Une recherche documentaire n'a pas permis de trouver de rapport d'étape sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan.

Malgré ces engagements multiples, plusieurs provinces présentent des résultats largement inférieurs aux cibles et aux objectifs contenus dans le Plan d'action fédéral-provincial-territorial. À T.-N.-L., la proportion d'immigration francophone annuelle a fluctué entre 1,27 % et 2,45 % depuis 2015. Ainsi, la province a admis entre 15 et 70 personnes immigrantes francophones chaque année depuis 2015.

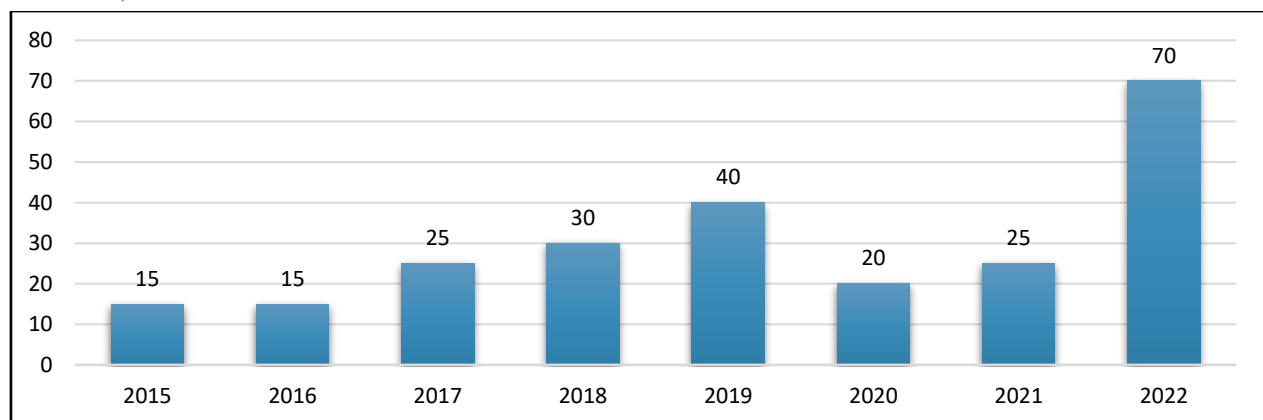
¹ La section en vert représente la proportion des résidents permanents admis à travers un programme d'immigration fédéral (économique, famille parrainée ou personnes réfugiées) et celle en bleu, la proportion des résidents permanents admis à travers le Programme des candidats de Terre-Neuve-et-Labrador.

Figure 4 - Proportion de résidents permanents d'expression française admis annuellement, 2015 à 2022²



Source : IRCC (2023).

Figure 5 - Admissions annuelles de résidents permanents d'expression française, T.-N.-L., 2015 à 2022



Source : IRCC (2023).

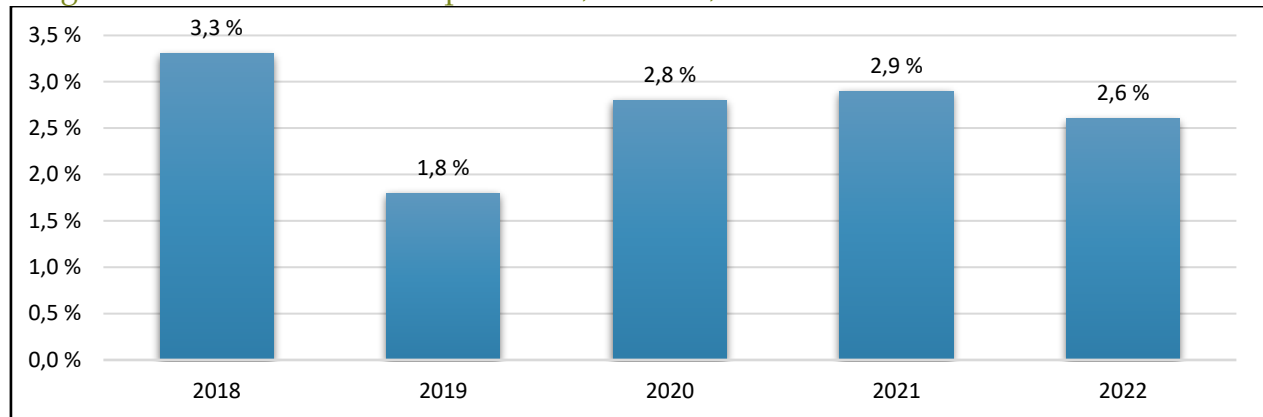
Concernant spécifiquement le Programme des candidats de T.-N.-L., la province s'est engagée dans sa stratégie en immigration 2017-2022 à réserver chaque année jusqu'à 50 désignations pour les immigrants francophones. Le rapport annuel du ministère de l'Immigration, de la Croissance démographique et des Compétences (2022) ne comprend toutefois pas de données sur les désignations de candidats francophones. Conséquemment, il n'est pas possible de mesurer les progrès réalisés quant à l'atteinte de cet objectif annuel de 50 désignations.

Néanmoins, notre analyse des données du gouvernement fédéral éclaire quant à l'appui de la province. Ainsi, depuis 2018, la proportion annuelle de personnes immigrantes francophones admises à travers le Programme des candidats de T.-N.-L. a fluctué entre un creux de 1,8 % en 2019 et un sommet de 3,3 % en 2018. À cet égard, plusieurs provinces et territoires présentent

² Ces proportions incluent toutes les catégories d'immigration, soit à la fois les programmes fédéraux et le Programme des candidats des provinces.

de meilleurs résultats que T.-N.-L. À titre d'exemple, en 2022 à T.-N.-L., la proportion de francophones parmi les personnes admises dans le cadre du Programme des candidats de la province était de **2,6 %** alors que cette proportion était supérieure à 5 % en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest.

Figure 6 - Proportion de résidents permanents francophones admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces, T.-N.-L., 2018 à 2022



Source : IRCC (2023).

3. Vers une cible de désignation provinciale

3.1. Des cibles provinciales

En 2003, le gouvernement fédéral s'est doté d'une cible nationale de 4,4 % d'immigration francophone, qui arrive à échéance en 2023. La FCFA a demandé au gouvernement fédéral de fixer une nouvelle cible progressive en immigration francophone, qui débiterait à 12 % en 2024 et augmenterait progressivement pour atteindre 20 % en 2036. L'objectif est d'assurer une croissance de la population francophone au Canada hors Québec pour effectuer un rattrapage du poids de la population francophone par rapport à celui qui était observé au Recensement de 2001. La cible nationale en immigration francophone concerne toutes les catégories d'immigration.

En plus de la cible nationale, des provinces se sont dotées de leur propre objectifs en immigration francophone. Par exemple, comme mentionné précédemment, le gouvernement de T.-N.-L. s'est fixé un objectif numérique de 50 désignations par année. Cette approche pose problème : même si cet objectif était atteint, la proportion de candidats francophones désignés pourrait diminuer si le nombre de désignations provinciales totales devait augmenter³. En revanche, une cible établie de manière proportionnelle demeure pertinente lorsque le nombre total de

³ À titre d'exemple, lors de l'année 1, si la province octroie 1 000 certificats de désignation, l'objectif de 50 désignations francophones représente 5 % des désignations totales. Toutefois, lors de l'année 2, si le nombre de certificats de désignation augmente à 1 500, mais que l'objectif de 50 désignations francophones demeure le même, la proportion de francophones ne sera plus que de 3,3 %.

désignations provinciales augmente et il est possible d'y associer des objectifs de croissance démographique.

Le Nouveau-Brunswick s'est fixé une cible de désignation provinciale, c'est-à-dire qu'elle a identifié une proportion annuelle de candidats francophones qu'elle vise à désigner au sein du Programme des candidats des provinces. Cette approche semble la plus adaptée pour les provinces car elle permet :

- ✖ De viser le principal levier sur lequel les provinces ont une réelle influence;
- ✖ D'assurer une meilleure reddition de comptes en immigration francophone à l'échelle provinciale en se dotant d'un objectif tangible à atteindre;
- ✖ De responsabiliser les provinces face à leur rôle pour accroître l'immigration francophone;
- ✖ De faire en sorte que les communautés et les gouvernements aient une compréhension commune des objectifs à atteindre.

3.2. Les objectifs associés à une cible de désignations

Avant d'identifier une cible de désignations, il est important de bien comprendre les objectifs que l'on souhaite atteindre. Deux études de Sociopol (2023a et 2023b) ⁴, commanditées respectivement par la SNA et par la FCFA, présentent les résultats de projections démographiques basées sur différents scénarios d'immigration francophone à l'échelle des provinces et des territoires. Chaque scénario correspond à un objectif d'immigration francophone qui serait atteint dès 2024. Ces données permettent d'appuyer les réflexions sur des cibles provinciales en immigration francophone et sur les objectifs d'évolution démographique (déclin, stagnation, croissance) de la population francophone qu'il est réaliste de leur attribuer.

Les résultats des projections montrent que, selon le scénario considéré, la population francophone de Terre-Neuve-Labrador pourrait se maintenir ou croître, à la fois en proportion et en nombre d'ici 2046. Les scénarios proposant respectivement une proportion d'immigration francophone de 1 % à 5 % montrent que le poids démographique des francophones au sein de la population totale se maintiendrait d'ici 2036 et augmenterait légèrement à partir de 2041. Ainsi, si la proportion d'immigration francophone demeure similaire aux niveaux actuels, la population francophone de la province devrait demeurer relativement stable au cours des 25 prochaines années.

Le scénario proposant une proportion d'immigration francophone de 7 % présente une croissance plus forte du poids démographique des francophones, qui atteindrait 0,7 % d'ici 2036. Une cible annuelle de 7 % d'immigration francophone pourrait ainsi être associée à un objectif de rattrapage du poids démographique au niveau observé en 1971.

⁴ Dans le cadre de ces études, c'est le modèle Demosim qui a été utilisé pour effectuer des projections de populations. Il s'agit d'un modèle de projections démographiques conçu et tenu à jour par Statistique Canada, qui utilise la technique de la microsimulation. Ainsi, ce modèle permet de projeter le devenir possible de chaque individu d'une population (et non pas de groupes d'individus ou de cohortes). Il sert à effectuer des projections de la population canadienne selon diverses caractéristiques démographiques incluant des caractéristiques linguistiques, et ce, pour divers échelons géographiques, dont les provinces et les territoires.

Les scénarios proposant une proportion d'immigration francophone supérieure à 7 % sont associés à une croissance plus forte du poids démographique de la population francophone. Les scénarios proposant une cible annuelle variant entre 11 % et 15 % permettraient d'atteindre un poids d'environ 1 % de francophones d'ici 2046.

Tableau 1 - Proportion de la population francophone (PLOP) projetée selon divers scénarios d'immigration francophone, T.-N.-L., 2021 à 2036 (par tranches de cinq ans)⁵

Scénarios d'immigration francophone								
	1 %	3 %	5 %	7 %	9 %	11 %	13 %	15 %
2021	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
2026	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
2031	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
2036	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,9 %
2041	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %	0,9 %	0,9 %
2046	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

En résumé, à T.-N.-L., selon le scénario d'immigration francophone considéré, le poids démographique de la population francophone pourrait se maintenir ou croître par rapport au Recensement de 2021 :

- ✱ Cible de 1 à 5 % atteinte dès 2024 – maintien du poids démographique;
- ✱ Cible de 7 % atteinte dès 2024 – croissance du poids démographique et rattrapage au poids observé de 1971 d'ici 2036;
- ✱ Cible de 13 % atteinte dès 2024 - croissance du poids démographique et rattrapage au-delà du poids observé en 1971 d'ici 2036 (scénario équivalent à la demande de la FCFA au niveau national)⁶
- ✱ Cible de 15 % atteinte dès 2024 – croissance du poids démographique pour atteindre 0,9 % dès 2036 et 1 % d'ici 2046.

4. L'atteinte d'objectifs ambitieux en immigration francophone

4.1. Des mesures pour favoriser la désignation de candidats francophones

Alors qu'une cible de désignations en immigration francophone précise l'objectif à atteindre, elle devrait s'accompagner de mesures précisant la manière de l'atteindre. Le Programme des candidats des provinces et des territoires est le principal moyen qu'utilisent les gouvernements

⁵ La différence entre le poids démographique de 2021 du modèle de projections (0,4 %) et celui du Recensement de 2021 (0,5%) est un effet des arrondissements au millier près.

⁶ La demande de la FCFA d'une nouvelle cible progressive en immigration francophone, qui débiterait à 12 % en 2024 et augmenterait progressivement pour atteindre 20 % en 2036, est basée sur des projections présentées dans l'étude Sociopol (2022). L'atteinte de cet objectif au niveau national correspond à des proportions d'immigration francophone diverses à l'échelle des provinces et des territoires. Le scénario équivalent à la demande de la FCFA pour Terre-Neuve-et-Labrador est celui proposant un objectif de 13 % d'immigration francophone à l'échelle de la province.

provinciaux pour sélectionner des candidats à l'immigration. Dans le cadre de leurs programmes des candidats respectifs, plus de la moitié des provinces et des territoires disposent de mesures particulières pour favoriser les candidats francophones ou en accroître le nombre, avec plus ou moins de succès selon les cas. Une recension documentaire n'a pas permis de relever des mesures ou des stratégies particulières mises en place par la province de T.-N.-L. pour favoriser l'immigration francophone dans le cadre de son Programme des candidats.

Trois principaux types de mesures sont privilégiées dans les différents Programmes des candidats des provinces :

- ✱ *La création d'un volet consacré aux candidats francophones* : ce type de mesure s'inscrit dans une stratégie à long terme. En effet, une telle mesure permet de réserver un nombre précis de certificats de désignation pour des candidats francophones dans un volet permanent du Programme des candidats de la province.
- ✱ *L'utilisation de volets existants pour accroître les désignations de candidats francophones* : ce type de mesure permet à une province, en une courte période, d'accroître considérablement la proportion de francophones qu'elle désigne. À titre d'exemple, après la mise en place de tirages réservés à des candidats francophones dans des volets préexistants du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, la proportion de francophones désignés par la province est passée de 0,5 % en 2018 à 13,7 % en 2019.
- ✱ *L'octroi de points supplémentaires pour la maîtrise des deux langues officielles ou du français* : en l'absence d'autres mesures, l'octroi de points supplémentaires a une incidence somme toute limitée sur le nombre de candidats francophones désignés.

Dans l'ensemble, la mise en place de plusieurs mesures semble une stratégie porteuse pour atteindre des résultats, et ce, tant à court qu'à long terme. À cet effet, l'approche adoptée par le Nouveau-Brunswick, qui repose sur la combinaison de plusieurs mesures (volet particulier pour les francophones, traitement prioritaire dans certains volets préexistants et points supplémentaires pour les candidats bilingues), semble particulièrement prometteuse.

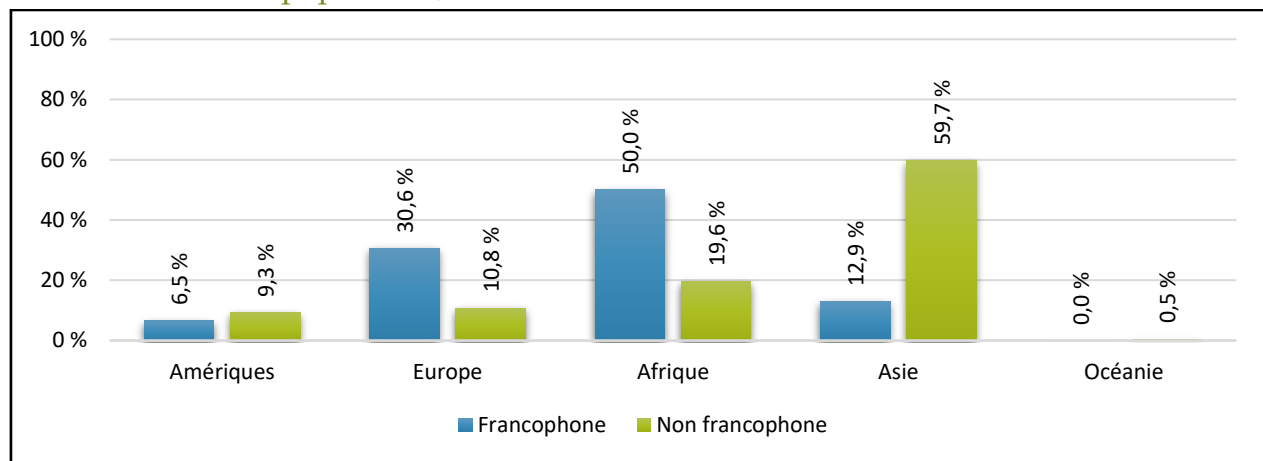
Les provinces doivent également être en mesure de traiter un nombre croissant de demandes soumises par des candidats francophones. Cela exige d'avoir les ressources humaines nécessaires afin d'offrir activement des services en français à ces personnes et d'être en mesure de traiter efficacement des demandes soumises en français.

4.2. Des stratégies de promotion et de recrutement adaptées aux francophones

Pour que les outils de sélection en place dans le cadre du Programme des candidats portent des fruits, une province doit recevoir un nombre conséquent de candidatures de personnes francophones. Les données du Recensement de 2021 font ressortir d'importantes différences sur le plan de la région d'origine entre la population immigrante francophone et non francophone. Les principales régions d'origine des personnes immigrantes francophones à T.-N.-L. sont

l'Afrique et l'Europe, alors que l'Asie est la principale région d'origine de la population immigrante totale. Ce constat rappelle l'importance d'adopter une stratégie particulière pour promouvoir à l'étranger l'immigration au sein des communautés francophones. Une telle stratégie ciblerait des bassins de locuteurs francophones susceptibles de vouloir émigrer dans la province et comprendrait des initiatives adaptées à ces personnes. Les communautés francophones ont développé une grande expertise en matière d'immigration francophone, notamment en ce qui a trait à la promotion à l'international. Il importerait de mobiliser cette expertise et de privilégier la collaboration avec ces communautés francophones pour élaborer et mettre en œuvre cette stratégie.

Figure 7 - Région d'origine de la population immigrante ayant obtenu sa résidence permanente entre 2011 et 2021, selon la première langue officielle parlée (PLOP), T.-N.-L., Recensement de la population, 2021



4.3. Un plan d'action en immigration francophone

L'adoption d'un plan d'action en immigration francophone permet à une province ou à un territoire de se doter d'une vision globale dans ce domaine et de définir des orientations stratégiques. Le modèle du Plan d'action de la Nouvelle-Écosse est particulièrement porteur. Après avoir défini les principaux axes d'intervention (promotion, recrutement, établissement, etc.), des mesures et des objectifs précis peuvent être déterminés. Enfin, des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés peuvent être définis. Les principaux axes d'intervention peuvent inclure :

- ✖ La mobilisation des partenaires;
- ✖ La promotion et l'attraction;
- ✖ La sélection (Programme des candidats des provinces et des territoires);
- ✖ L'appui à l'établissement et à l'inclusion des résidents temporaires et permanents;
- ✖ L'évaluation des progrès réalisés et de l'atteinte des résultats.

L'élaboration d'un plan d'action en immigration francophone est aussi une occasion pour le gouvernement provincial ou territorial de renforcer les liens de collaboration avec les parties

prenantes communautaires. À cet effet, le modèle de l'Alberta, qui repose sur la mise en place d'une table de coopération réunissant le gouvernement provincial et la communauté francophone, est une structure particulièrement intéressante.

4.4. Un appui à l'établissement et à la transition vers la résidence permanente des travailleurs temporaires

Le nombre de personnes titulaires d'un permis de travail temporaire au Canada a fortement augmenté depuis le début des années 2000. Dans l'ensemble du pays, le nombre de titulaires de permis de travail du Programme de mobilité internationale (PMI) est passé de 44 145 en 2000 à 677 400 en 2022 (IRCC, 2023b). En parallèle, la proportion de travailleurs étrangers temporaires qui effectuent la transition vers la résidence permanente est en augmentation (Picot et coll., 2022). Ainsi, les travailleurs et travailleuses temporaires représentent un bassin de plus en plus important pour le recrutement de candidats éventuels à la résidence permanente. Cette tendance illustre l'importance de s'attarder aux façons d'accroître les admissions de travailleurs temporaires francophones et de faciliter l'établissement et la rétention de ces personnes afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs en immigration francophone.

Un programme fédéral est déjà en place pour faciliter le recrutement de travailleurs qualifiés francophones au Canada à l'extérieur du Québec. Il s'agit du volet Mobilité francophone du Programme de mobilité internationale. Ce programme permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers sans devoir obtenir au préalable une étude d'impact sur le marché du travail. La langue de travail peut être une langue autre que le français, mais les personnes admises grâce à ce volet doivent posséder une maîtrise du français (Gouvernement du Canada, [en ligne](#)).

Le volet Mobilité francophone n'est toutefois pas bien connu des employeurs dans l'ensemble des provinces et des territoires. Afin de faciliter le recrutement de candidats francophones, les provinces et les territoires pourraient faire activement la promotion de ce volet auprès des employeurs qui recrutent à l'étranger en vue de combler leurs besoins de main-d'œuvre.

De même, un appui en français à l'établissement des travailleurs étrangers temporaires recrutés et à la transition de ces derniers vers la résidence permanente pourrait contribuer à atteindre des cibles en immigration francophone. Dans quelques provinces, les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent un appui déterminant aux fournisseurs de services d'orientation du fait qu'ils financent l'offre de services d'établissement à l'intention des résidents temporaires (Goss Gilroy Inc., 2023). En effet, le gouvernement fédéral ne soutient pas financièrement les services d'établissement offerts aux résidents temporaires.

4.5. Une mise en œuvre de l'Accord Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration

Afin d'encadrer le partage des responsabilités en matière d'immigration et de légiférer sur celui-ci, IRCC négocie des accords bilatéraux avec les provinces et territoires, à l'exception du Nunavut. Chaque accord est négocié séparément avec la province ou le territoire concerné afin de tenir compte des priorités et des besoins particuliers de ces diverses régions. Le contenu des accords diffère, mais chacun d'eux prévoit des pratiques de collaboration en matière d'établissement et la possibilité, pour les provinces et les territoires, de désigner directement des personnes candidates à l'immigration dans la catégorie économique grâce au Programme des candidats des provinces (Brosseau, 2019 : 7).

Le plus récent Accord Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur l'immigration date de 2022. L'un des objectifs identifiés dans le document est d'accroître le nombre d'immigrants d'expression française en vue d'atteindre les cibles respectives des parties. L'Accord comporte aussi une section dédiée à l'immigration francophone, dans laquelle la province prend plusieurs engagements, dont :

- * Assurer une collaboration des deux ordres de gouvernement dans le cadre de stratégies de promotion et de recrutement qui visent à accroître le nombre d'immigrants francophones ;
- * Collaborer pour renforcer le soutien offert en matière d'établissement et d'intégration des immigrants francophones, de manière à améliorer la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire de recevoir des immigrants francophones et à favoriser l'intégration économique, sociale et culturelle de ces derniers dans la société canadienne ;
- * Consulter les communautés francophones en ce qui a trait aux questions d'immigration ou au Programme des candidats des provinces et des territoires.

L'Accord précise aussi que la province peut participer à des foires commerciales et à d'autres événements, dont ceux ciblant de futurs immigrants francophones. Enfin, la province et le gouvernement fédéral s'entendent sur une définition commune d'une personne immigrante francophone, qui correspond à la définition en vigueur depuis plusieurs années à IRCC⁷.

Une Annexe à l'Accord porte sur les candidats de la province. L'un des objectifs identifiés dans cette annexe est d'augmenter et de soutenir la population francophone de la province par l'immigration. Dans la section portant sur le Rapport annuel, il est prévu que la province rende

⁷ Selon cette définition, un « immigrant d'expression française » s'entend d'un immigrant dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage, soit :

- a. Les résidents permanents qui déclarent la connaissance du « français seulement » comme langue officielle; ou
- b. Les résidents permanents qui déclarent la connaissance du « français et de l'anglais » comme langues officielles ainsi que le français comme la langue dans laquelle ils sont le plus à l'aise;

compte des candidats dont le français est la première langue officielle canadienne d'usage et des activités de promotion et de recrutement, notamment celles qui ciblent les immigrants d'expression française. En ce moment, les rapports de la province ne comprennent pas ce type d'information, information qui pourrait être très utile pour mesurer le rendement du Programme des candidats des provinces en matière d'immigration francophone.

Outre les Accords du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui comportent une annexe spécifique à l'immigration francophone, celui de T.-N.-L. est parmi ceux qui ont le plus grand nombre de références et d'engagements quant à l'immigration francophone. Les objectifs déjà reconnus par la province en la matière peuvent servir de base à l'adoption d'objectifs ambitieux en immigration francophone et de la mise en place de mesures pour les atteindre.

5. Bibliographie

- Brosseau, L. (2019). Introduction à la politique d'immigration. Bibliothèque du Parlement.
- Caron-Malenfant, É., Coulombe, S. et Grenier, D. (2017). Demosim : un aperçu des méthodes et sources de données. Statistique Canada.
- Deschênes-Thériault, G. et Forest, M. (2022). Faire le point sur la cible en immigration francophone. Bilan, enjeux et pistes d'action. Sociopol. Préparé pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada
- Deschênes-Thériault, G. et Forest, M. (2023a). *L'immigration francophone au Canada atlantique : Portrait statistique, projections démographiques et impacts de la pandémie*. Sociopol. Préparé pour la Société nationale de l'Acadie.
- Deschênes-Thériault, G. et Forest, M. (2023b). *Le rôle des provinces et des territoires en immigration francophone*. Sociopol. Préparé pour la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada.
- Goss Gilroy Inc. (2023). *Rapport de recherche - Parcours des travailleurs temporaires qualifiés d'expression française en situation minoritaire vers la résidence permanente. Provinces de l'Ouest*. Préparé pour le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. (2022). Croissance de la population francophone de la Nouvelle-Écosse – Un plan d'action pour le succès (2022-2025).
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (2017). La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. (2022). Immigration, Population, Growth and Skills. Annual report.
- Gouvernement du Canada. (s. d.). Accords fédéraux-provinciaux/territoriaux.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2018). Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone à l'extérieur du Québec.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2023a). Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). (2023b). Résidents temporaires : les détenteurs de Permis de travail du Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) et du Programme de mobilité internationale (PMI) – Mises à jour mensuelles d'IRCC.
- Picot, G., Hou, F., Crossman, E. et Lu, Y. (2022). Transition to permanent residency by lower- and higher-skilled temporary foreign workers. Statistique Canada.
- Projet de loi C-13 : Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois. (2023). 1^{re} sess., 44^e lég.

Statistique Canada. (2016). *Population selon la première langue officielle parlée et la géographie, 1971 à 2016*. Tableau 15-10-0005-01. [[Tableau de données](#)].

Statistique Canada. (2021). *Période d'immigration selon la première langue officielle parlée, le lieu de naissance, la catégorie d'admission, et l'expérience avant l'admission : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*. Tableau 98-10-0372-01 [[Tableau de données](#)].

Statistique Canada, Le Quotidien. (2022). [Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2021 à 2068](#).